

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 05 OCTOBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 76

OBJET : 2023-04-15- FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) –
DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 09 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), Stéphane ZAPOTINY (suppléant de POIRSON Elisabeth), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (suppléant de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen (arrivée à compter de la 2023_04_15), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen du début à la 2023_04_14), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (suppléant de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (suppléant de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier (ayant la procuration de STAROSSE Jean-Luc), ORDITZ Jackie (suppléant de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-04-14 : 9 avis de procuration - De la 2023_04_15 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	59 Présents du début à la 2023_04_14 - 60 Présents de la 2023_04_15 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants

La décision modificative est destinée à divers ajustements indispensables au bon fonctionnement des services et se décomposant de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Les montants exacts de la Dotation Globale de Fonctionnement n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif pour 2024 ; sont proposés les ajustements suivants :
 - o Dotation d'intercommunalité : -27 774 € (chapitre 74, article 741124),
 - o Dotation de compensation : + 26 608 € (chapitre 74, article 741126).
- La communauté a été informée d'un complément de +260 057 € de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) permettant de compenser la perte de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de bénéficier de la dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national (chapitre 73, article 7352).
- A l'inverse, il convient de prévoir un remboursement à hauteur de 57 901 € au titre d'un trop perçu de TVA en 2022 (chapitre 014, article 7398).
- Dans le cadre du deuxième volet du pacte fiscal et financier entre les communes et la communauté est prévu un partage de la croissance de la taxe communale sur le foncier bâti sur le périmètre des zones d'activités communautaires ; dans ce cadre un montant de 29 821 € est à prévoir (chapitre 73, article 73215).
- Cette somme est intégralement affectée à la dotation de solidarité communautaire (*voir délibération spécifique*) à destination de l'ensemble des communes (chapitre 014, article 73912).
- Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), intégralement pris en charge par la CC2T (*voir délibération spécifique*), est supérieur de 11 893 € à la prévision de dépenses (chapitre 014, article 7392221).
- À la suite d'observations du service de gestion comptable de Toul, il est proposé de procéder à un versement anticipé de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de réhabilitation du Pôle Industriel Toul Europe au profit du budget principal pour un montant de 171 828 € (chapitre 75, article 75821), le même montant étant affecté à une avance remboursable auprès du budget annexe (chapitre 27, article 27638).
- La modification du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1^{er} juillet 2023 et la révision des grilles des agents de catégories C et B n'étaient pas connues lors de la préparation budgétaire. Dans ce cadre, un abondement budgétaire du chapitre 012 estimé à 60 000 € s'avère nécessaire (*les crédits seront ventilés finement sur les différents articles par virements de crédit*).
- Afin de permettre le versement des subventions exceptionnelles à l'association Parole d'Entreprises (boucles d'autoconsommation collectives sur les zones d'activité) et à la SCIC Turbulance (édition 2024 du festival « Le Jardin du Michel »), un abondement de crédit de 17 678 € est proposé (chapitre 65, article 65748).
- À la demande du service de gestion comptable de Toul, la subvention remboursable attribuée à la MEEF est portée à la section d'investissement, ce qui permet de restituer 49 345 € de crédits de fonctionnement (chapitre 65, article 65748).
- Il est proposé de porter en conséquence le virement de section à section à 3 026 642 € (chapitre 023).

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES	Budget Primitif 2023	DM1 proposition	Budget 2023 après DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	1 700 164,08	0,00	1 700 164,08
013		Atténuation de charges	75 000,00	0,00	75 000,00
70		Produits du domaine et ventes diverses	3 240 000,00	0,00	3 240 000,00
73		Impôts et taxes	9 461 881,00	+290 328,00	9 752 209,00
	73215	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	+29 821,00	29 821,00
	7352	Fraction de TVA compensatoire de la CVAE	2 688 192,00	+260 507,00	2 948 699,00
731		Impositions directes	6 862 729,00	0,00	6 862 729,00
74		Dotations et participations	5 600 000,00	-1 166,00	5 598 834,00
	741124	Dotation de compensation de groupement de communes	690 926,00	-27 774,00	663 152,00
	741126	Dotation d'intercommunalité	1 613 438,00	+26 608,00	1 640 046,00
75		Autres produits de gestion courante	189 000,00	+171 828,00	360 828,00
	75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00	+171 828,00	171 828,00
77		Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78		Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 130 774,08	+460 990,00	27 591 764,08
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	0,00	320 000,00
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	320 000,00	0,00	320 000,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 450 774,08	460 990,00	27 911 764,08

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget Primitif 2023	DM1 proposition	Budget 2023 après DM
011		Charges à caractère général	3 150 000,00	0,00	3 150 000,00
012		Charges de personnel	6 400 000,00	+60 000,00	6 460 000,00
	64111	Rémunération principale	2 302 800,00	+60 000,00	2 362 800,00
014		Atténuation de produits	10 470 000,00	+99 615,00	10 569 615,00
	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	+57 901,00	57 901,00
	7392221	Fonds péréquation ress.com.et intercom.	290 000,00	+11 893,00	301 893,00
	73912	Dotation de solidarité communautaire	700 000,00	+29 821,00	729 821,00
65		Autres charges de gestion courantes	3 332 174,08	-31 667,00	3 300 507,08
	65748	Subventions aux autres personnes de droit privé	78 700,00	-31 667,00	47 033,00
66		Charges financières	185 000,00	0,00	185 000,00
67		Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68		Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 557 174,08	127 948,00	23 685 122,08
023		Virement à la section d'investissement	2 693 600,00	+333 042,00	3 026 642,00
	023	Virement à la section d'investissement	2 693 600,00	+333 042,00	3 026 642,00
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 893 600,00	333 042,00	4 226 642,00
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 450 774,08	460 990,00	27 911 764,08

Section d'investissement :

- Le virement de la section de fonctionnement est porté à 3 026 642 €, soit une progression de 333 042 € (chapitre 023).
- Pour tenir compte de la reprise d'anciens véhicules, une recette de 13 700 € est à prévoir (chapitre 024).
- À la suite d'observations du service de gestion comptable de Toul, il est proposé d'affecter 171 828 € en avance remboursable auprès du budget annexe réhabilitation du Pôle Industriel Toul Europe (chapitre 27, article 27638), le même montant d'excédent du budget annexe étant repris par anticipation au profit du budget principal pour un montant de (chapitre 75, article 75821).

- La subvention remboursable attribuée à la MEEF est portée à la section d'investissement à hauteur de 49 345 € (chapitre 27, article 2764).
- Dans le cadre de l'acquisition de tablettes numériques pour l'Exécutif, un abondement de crédits de 14 440 € est proposé (chapitre 21, article 21838).
- Des études complémentaires seront nécessaires pour mener à bien des études de circulation autour du projet INSERRE et au titre de l'archéologie préventive sur le site de la friche militaire de Domgermain (chapitre 20, article 20231).

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023	DM1 proposition	Budget 2023 après DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	301 643,17	0,00	301 643,17
024		Produits de cessions d'immobilisations	0,00	+13 700,00	13 700,00
	024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00	+13 700,00	13 700,00
10		Reprise sur apports, dotations et réserves	1 704 862,32	0,00	1 704 862,32
13		Subventions d'investissement reçues	598 102,23	0,00	598 102,23
16		Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
204		Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	39 336,00	0,00	39 336,00
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 643 943,72	+13 700,00	2 657 643,72
021		Virement de la section de fonctionnement	2 693 600,00	+333 042,00	3 026 642,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	2 693 600,00	+333 042,00	3 026 642,00
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
041		Opérations patrimoniales	150 000,00	0,00	150 000,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 043 600,00	+333 042,00	4 376 642,00
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 687 543,72	+346 742,00	7 034 285,72

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023	DM1 proposition	Budget 2023 après DM
10		Dotations, fonds divers et réserves	65 081,06	0,00	65 081,06
16		Emprunt et dettes assimilées	500 000,00	0,00	500 000,00
20		Immobilisations incorporelles	592 294,40	0,00	592 294,40
	2031	Frais d'études	443 755,80	+111 129,00	554 884,80
204		Subventions d'équipement versées	119 414,57	0,00	119 414,57
21		Immobilisations corporelles	1 597 663,20	+125 569,00	1 723 232,20
	21838	Autre matériel informatique	34 763,10	+14 440,00	49 203,10
23		Immobilisations en cours	422 875,00	0,00	422 875,00
27		Autres immobilisations financières	1 214 495,00	+221 173,00	1 435 668,00
	27638	Créances sur autres établissements publics	0,00	+171 828,00	171 828,00
	2764	Créances/particuliers, pers.droit privé	1 150 595,00	+49 345,00	1 199 940,00
45		Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00
		OPERATIONS INDIVIDUALISEES	1 705 720,49	0,00	1 705 720,49
		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 217 543,72	+346 742,00	6 564 285,72
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	0,00	320 000,00
041		Opérations patrimoniales	150 000,00	0,00	150 000,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	470 000,00	0,00	470 000,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 687 543,72	346 742,00	7 034 285,72

Les balances du budget principal sont modifiées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

BALANCE GENERALE :

<i>en €</i>	Dépenses	Recettes
Investissement	7 034 285,72	7 034 285,72
Fonctionnement	27 911 764,08	27 911 764,08
TOTAL	34 946 049,80	34 946 049,80

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

<i>en €</i>	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	6 564 285,72	470 000,00	2 657 643,72	4 376 642,00
Fonctionnement	23 685 122,08	4 226 642,00	27 591 764,08	320 000,00
TOTAL	30 249 407,80	4 696 642,00	30 249 407,80	4 696 642,00

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'Autoriser le Président à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°1 du budget principal comme citées ci- avant.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

